

PREMIER ENFANT⁽¹⁾

(1) Prénoms _____

Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2nd partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

(1^{re} partie : _____ 2nd partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3272

Le 23 novembre 2013 à 17 heures 02
est né(e)⁽²⁾ Aélyus michelle louise LE COZ
suivant déclaration conjointe du 25 novembre 2013

(1^{re} partie : _____ 2nd partie : _____)

du sexe Féminin à MEUN (Seine et Marne)

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 25 novembre 2013 en cette mairie
par son père.

Délivré conforme aux registres, le 27 novembre 2013

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil^{bilingue}



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2nd partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».